

**NEOVERIS CORSE 2008\***  
FONDS  
D'INVESTISSEMENT  
DE PROXIMITÉ  
**Pour la CORSE**

Le financement en fonds propres est un des facteurs clés de la croissance économique régionale, de la création d'emplois et de l'investissement (notamment immatériel, de recherche et développement) dans les entreprises corse.

Acteurs majeurs du développement économique régional, la **Collectivité Territoriale de Corse** et **VIVERIS MANAGEMENT** ont décidé d'unir leurs efforts afin de doter la Corse d'un nouvel outil régional d'investissement en fonds propres qui lui sera exclusivement dédié : le FIP **NEOVERIS CORSE 2008**, deuxième millésime intervenant après le lancement réussi du FIP **NEOVERIS CORSE 2007**.

Ce Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), aura pour objectif de contribuer au financement des entreprises corses présentant un potentiel de développement significatif, qu'elles soient en phase de croissance ou de transmission et, le cas échéant, de création.

Les initiateurs du FIP **NEOVERIS CORSE 2008** ont l'ambition de mobiliser l'épargne locale au bénéfice des entreprises les plus dynamiques de l'île afin de soutenir leur développement local et international et favoriser la création de richesses et d'emplois. Le Fonds offre à ses souscripteurs une opportunité de placement attractive liée à l'avantage fiscal immédiat sous la forme de réduction d'impôts en contrepartie d'un risque de perte en capital.

**NEOVERIS CORSE 2008** sera géré par **VIVERIS MANAGEMENT**, société de gestion agréée par l'AMF, spécialisée dans les investissements en fonds propres dans la région du Grand Sud-Est et de la Corse.

Akteur économique majeur de la Corse, la Collectivité Territoriale de Corse soutient les initiatives visant notamment, à développer un environnement financier susceptible de favoriser la croissance des entreprises corses.

**NEOVERIS CORSE 2008** en constitue une excellente illustration et un symbole fort.

**50%** des investissements en réduction d'impôt en contrepartie de la conservation des parts souscrites pendant une durée de 5 ans minimum\*\*

\* Placement d'une durée de 8 ans minimum  
\*\* Voir conditions décrites au point " Réductions fiscales "

S O U S C R I P T I O N L I M I T É E

**AVERTISSEMENT DE  
L'AUTORITÉ DES MARCHÉS  
FINANCIERS**

Lorsque vous investissez dans un FIP (Fonds d'Investissement de Proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

1. Le Fonds va investir au moins 60% des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins 10% dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans).  
Les 40% restants seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans le règlement et la notice du FIP).
2. Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de 10% et de 60% précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de 2 exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins 5 ans. Cependant, la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général plus important.
3. Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la Société de Gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds, sous le contrôle du dépositaire et du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.
4. Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Au 30/06/2008, les taux d'investissement dans des entreprises éligibles des FIP gérés par Viveris Management sont les suivants :

	Année(s) de création	Taux d'investissement en titres éligibles <sup>1</sup>	1 <sup>er</sup> date de respect du quota de 60%
Neoveris 3	2005	65,85%	31.12.2007
Neoveris Réunion 2005	2005	60,87%	31.12.2007
Neoveris 4	2006	6,79%	31.12.2008
Neoveris Corse 2007	2007	En cours	31.12.2009
Neoveris 5	2007	En cours	31.12.2009
Neoveris 6	2008	En cours	30.11.2010

**Frais de fonctionnement du Fonds**

Société de Gestion	3,59% TTC annuel du montant total des souscriptions
Dépositaire	0,13% TTC par an minimum
Commissaire aux comptes	15 309 € TTC par an maximum
Délégué de la gestion comptable	2 990 € TTC par an maximum
Frais de Transaction	0,59% à 1,196% TTC du montant maximum des souscriptions
Commission de constitution	1,19% TTC maximum du montant total des souscriptions

Le Fonds est placé sous le régime des FIP conformément à l'article L. 214-41-1 du Code Monétaire et Financier. Il est commercialisé par toute(s) entreprise(s) habilitée(s) à cet effet par la Société de Gestion.

<sup>1</sup> Déterminé conformément aux dispositions de l'article R-214-59 du Code Monétaire et Financier.

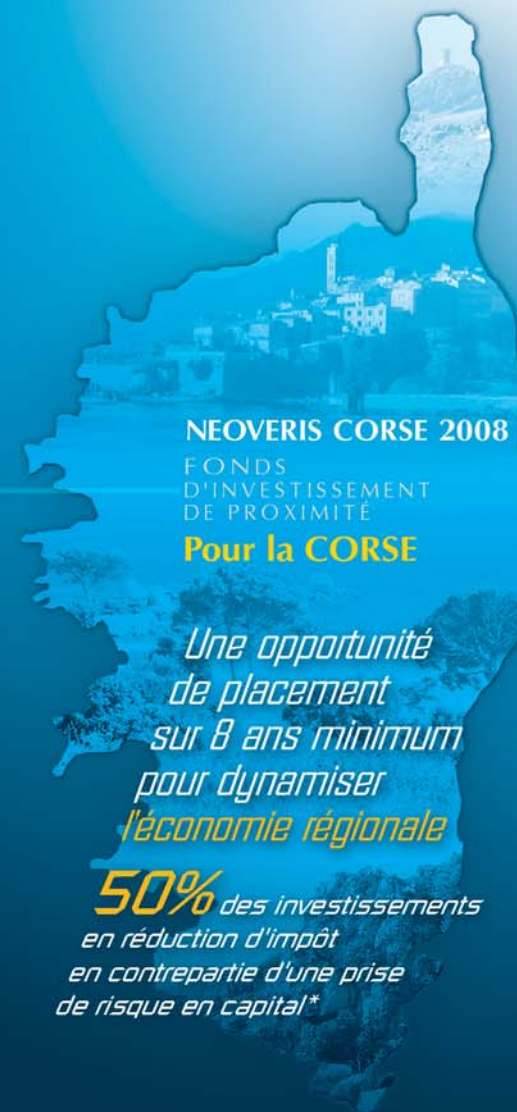
La notice d'information, remise préalablement à toute souscription, ainsi que le règlement du FIP **NEOVERIS CORSE 2008** seront disponibles sur simple demande au siège de la société de gestion **VIVERIS MANAGEMENT**.



6, allées Turcat Méry - 13008 Marseille  
Tél. 04 91 29 41 50 - Fax. 04 91 29 41 51  
E-mail : [viveris.management@cepac.caisse-epargne.fr](mailto:viveris.management@cepac.caisse-epargne.fr)

[www.neoveris.fr](http://www.neoveris.fr)

WWW.OBANAK.COM - PHOTOS : FOTOLIA



**NEOVERIS CORSE 2008**  
FONDS  
D'INVESTISSEMENT  
DE PROXIMITÉ  
**Pour la CORSE**

*Une opportunité  
de placement  
sur 8 ans minimum  
pour dynamiser  
l'économie régionale*

**50%** des investissements  
en réduction d'impôt  
en contrepartie d'une prise  
de risque en capital\*

S O U S C R I P T I O N L I M I T É E



\* Voir conditions décrites au point " Réductions fiscales "

## RÉDUCTIONS FISCALES

EN CONTREPARTIE DE LA CONSERVATION DES PARTS  
SOUSCRITES PENDANT UNE DURÉE MINIMUM DE 5 ANS

L'acquisition des parts du FIP **NEOVERIS CORSE 2008\*** permet de bénéficier :  
d'une réduction d'impôt égale à 50 % du montant de l'investissement réalisé dans  
la limite de 12 000 € pour une personne seule et de 24 000 € pour un couple :

- exemple pour une personne seule :
- montant souscrit (hors droits d'entrée) : 12 000 €
- réduction d'impôt : 12 000 € x 50 % = 6 000 €

d'une exonération d'impôt sur les plus-values éventuelles (hors prélèvements  
sociaux) pour toutes parts détenues depuis plus de 5 ans, aucun rachat  
n'étant possible pendant 8 ans ou 10 ans en cas de prorogation (hors cas  
prévus par la loi).

### CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Montant maximum total : 10 millions d'euros

Période de souscription : septembre à décembre 2008

Nombre minimum de parts à souscrire : 1 part

Valeur d'une part : 500 €

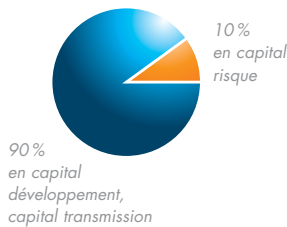
Droits d'entrée : 5 % du montant souscrit

Valorisation semestrielle de la part au 30 juin et au 31 décembre.

## STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds a pour vocation de réaliser des investissements non cotés dans  
des entreprises corses respectant dans l'exercice de leurs activités les principes  
fondamentaux définis par le "Pacte Mondial" de l'ONU (Droits de  
l'homme, normes de travail, environnement, lutte contre la corruption).  
Le Fonds intervient de préférence en position de co-investisseur, aux côtés  
d'autres structures de capital investissement dont le FIP Neoveris Corse  
2007, et principalement, dans des opérations de capital développement  
et de capital transmission (cf schéma) :

Les critères de sélection des  
entreprises composant le FIP  
**NEOVERIS CORSE 2008** sont :  
la qualité de l'équipe dirigeante  
et managériale, le potentiel de  
croissance du marché et du secteur,  
la stratégie de développement, les  
potentialités de création de valeur.  
Les investissements prennent la forme  
de prises de participations immédiates  
(actions) ou différées (obligations  
convertibles) dans le capital des  
entreprises.



Compte tenu du risque de perte en capital encouru, le Fonds veillera  
à assurer une diversification de son portefeuille non coté qui couvrira  
une large gamme de secteurs d'activités.

\* Placement d'une durée de 8 ans minimum

## COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

Le montant unitaire initial des investissements réalisés par le Fonds ne pourra  
en aucun cas permettre au Fonds de disposer d'une participation majoritaire  
dans le capital des sociétés (35 % des droits de vote maximum),  
les investissements dans des sociétés non cotées présentant un éventuel  
risque de perte en capital.

Le Fonds investira au moins 60 % de ses actifs dans des entreprises  
corses non cotées répondant à la définition européenne des PME.

L'autre partie du portefeuille, soit les 40 % des actifs, sera investie sur  
des valeurs monétaires, obligataires (ce qui peut induire un risque de  
taux) et, si le contexte économique est favorable à une gestion plus  
dynamique, en OPCVM actions ou titres cotés avec une exposition au  
risque action maximum de 30 %.

Le montant maximum des frais annuels de fonctionnement sera de 4,78 % TTC  
du montant des souscriptions libérées (dont 3,59 % TTC de commission de  
gestion). Le détail de l'ensemble des frais figure sur la notice d'information,  
obligatoirement remise lors de la souscription.

## UNE ÉQUIPE SPECIALISÉE

La gestion du FIP **NEOVERIS CORSE 2008** est confiée à VIVERIS  
MANAGEMENT, société de gestion dédiée au capital investissement  
régional, détenue majoritairement par le groupe Caisse d'Épargne.

Établie à Marseille, VIVERIS MANAGEMENT s'est spécialisée dans  
l'émission et la gestion de fonds agréés par l'AMF (notamment les FCPI  
et les FIP) et affiche un montant total de gestion de 370 millions d'euros.

L'équipe d'investissement dispose de plus de 15 ans d'expérience  
dans le métier du capital investissement régional. Elle est constituée de  
25 investisseurs expérimentés, aux compétences pluridisciplinaires.  
Dans le cadre du lancement du FIP NEOVERIS CORSE 2007, une équipe  
de 3 professionnels a été constituée à Ajaccio. Celle-ci aura également  
la responsabilité de l'identification, du suivi et de la cession  
des entreprises du portefeuille du FIP **NEOVERIS CORSE 2008**.

La société de gestion est assistée, dans ses décisions d'investissement, par  
un Comité Consultatif Régional dont les membres sont des financiers,  
chefs d'entreprises et experts dans leur secteur.

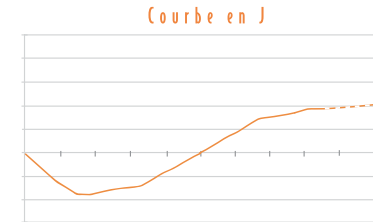
**NEOVERIS CORSE 2008**  
FONDS  
D'INVESTISSEMENT  
DE PROXIMITÉ  
Pour la CORSE

UNE OPPORTUNITÉ DE PLACEMENT

## ENGAGEMENT À LONG TERME

Ce fonds est un Fonds Commun de Placement à Risques. D'une  
manière générale, leurs actifs étant peu liquides, la composition  
des portefeuilles gérés dans le cadre de FIP conduit à organiser  
une stratégie d'investissement sur le long terme de nature à optimiser  
les performances de ces fonds. C'est pourquoi, la durée du Fonds  
a été fixée à 8 ans au minimum pouvant être prolongée jusqu'à  
10 ans.

Pour information, les modèles de rendement des fonds de  
capital investissement, qui ordinairement adoptent une politique  
d'investissement basée sur le long terme, sont fréquemment  
représentés sous la forme d'une courbe dite "en J"  
(cf. à titre indicatif, le schéma théorique non contractuel  
reproduit ci-dessous).



"Graphique théorique sans valeur contractuelle"  
"Vous n'avez pas l'assurance de ne pas connaître de perte en capital"

Cette courbe traduit une baisse de rentabilité du Fonds pendant  
les trois ou quatre premières années (en raison notamment des frais  
de gestion, provisions, etc.), suivie d'une reprise entre la cinquième  
et la septième année, période au cours de laquelle les placements  
arrivent en général à maturité et sont valorisés (plus-values latentes ou  
cessions).

L'ensemble des frais liés à la gestion du Fonds figure de manière  
détaillée dans la notice visée par l'AMF qui vous sera obligatoirement  
remise lors de votre souscription.

POUR DYNAMISER L'ÉCONOMIE RÉGIONALE